

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 570 17 mars 2010

SOMMAIRE

Ares Solution S.à r.l	Invesco European Hotel Real Estate Fund	
Atlantica Yacht Insurance S.à r.l 27320		: 7315
Axelline S.à r.l	Katrann Private SA SPF	. 7352
Bipaj Investissements S.A27321	Kayalux S.A	: 7 314
Cameron (Luxembourg) Sàrl27332	Kayalux S.A	: 7 314
CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l 27314	L'Arcobaleno	: 7330
CitCor Franconia Commercial S.à r.l 27314	Medical Invest S.A	. 7341
CitCor Franconia Retail S.à r.l 27314	MSREF VI Cobra S.à r.l	. <mark>7360</mark>
Contact Peintures S.à r.l27331	Mylles Finance S.à r.l	. <mark>7357</mark>
Electrodistribution Luxembourgeoise 27317	NG Luxembourg S.A	7317
Eysackers S.A	Nippon Capital TMK Investments S.àr.l.	
Eysackers S.A		7349
Eysackers S.A	Nutrigym S.à r.l	. 7315
Eysackers S.A	Obelix S.A	:7355
Fatsoula Imo S.à r.l	Oeko-Bureau, S.à r.l	. <mark>7349</mark>
FL Investments	Palais de l'Enfant S.à r.l	. <mark>7349</mark>
Franklin Templeton International Services	Pro Casa S.à r.l	. <mark>7360</mark>
S.A27316	responsAbility BOP	. <mark>7316</mark>
Galique S.A27316	Salon Bigoudie	7342
GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie 27357	Tavola S.A	7337
GSS III Gold S.à r.l	Virgo Crest Holding S.A	7345
GSS III Stone S.à r.l	Waïstuff S.à r.l	
International Holdings and Investments	World Art Net Group S.A	7360
	World Color S.A	
International Holdings and Investments		
S.A., société de gestion de patrimoine fa-		
milial		



CitCor Franconia Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010025645/12.

(100021003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Franconia Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporate Company S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010025646/12.

(100021002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Kayalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.877.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Référence de publication: 2010025643/10.

. (100020943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporate Company S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010025647/12.

(100020999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Kayalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.877.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010025642/10.

(100020944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Signature.

Signature.



GSS III Gold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.320.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010026003/10.

(100022148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Invesco European Hotel Real Estate Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.664.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010025983/13.

(100021744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Eysackers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.835.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025995/10.

(100021819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Nutrigym S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 105.322.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025994/10.

(100021812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Eysackers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.835.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025996/10.

(100021820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.



Eysackers S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 79.835.

Les comptes annuels au 29.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025998/10.

(100021824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

responsAbility BOP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 132.075.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Alain Thilmany

Référence de publication: 2010025999/12.

(100022002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Galique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.637.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 18 janvier 2010

Il ressort de la réunion du conseil 'administration du 18 janvier 2010 que:

Il est décidé de nommer en tant que nouvel administrateur:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, administrateur démissionnaire en date du 18 janvier 2010.

Le mandat de Luc HANSEN expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010026029/17.

(100021987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Franklin Templeton International Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 36.979.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a été tenue à Luxembourg le 8 février 2010, que:

- 1) Les mandats d'administrateurs de
- Paul Brady, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Kathleen M. Davidson, directrice e société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- William Jackson, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Gregory E. McGowan, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Harold C. Nash, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Jed A. Plafker, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- David E. Smart, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et,
- Hans J. Wisser, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg



ont été renouvelés pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus;

2) La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été renommée réviseur d'entreprises pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A.

Référence de publication: 2010026031/23.

(100022086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Electrodistribution Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 36.414.

Démission en tant qu'administrateur

Par la présente, Monsieur Claude RIGANELLI déclare démissionner de son poste d'administrateur de la société susvisée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010026032/13.

(100022423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.221.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December,

Before Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NG Luxembourg S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit of 30 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 757 of 29 July 2005, whose articles have last been amended pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, of 12 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 768 of 29 March 2008 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-109.221 (the "Company").

The meeting was declared open at 12:00 with Mrs Rebecca UNVERZAGT, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Jennifer FERRAND, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Senay GUREL, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

(i) The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

- 1. To increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred thousand Pounds Sterling (GBP 900,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thirty million six hundred twenty-six thousand nine hundred thirty eight Pounds Sterling (GBP 130,626,938.-) to an amount of one hundred thirty-one million five hundred twenty-six thousand nine hundred thirty eight Pounds Sterling (GBP 131,526,938.-) by the creation of four hundred fifty thousand (450,000) class A shares with a nominal value of two Pounds Sterling (GBP 2.-) each.
- 2. To issue four hundred fifty thousand (450,000) class A shares with a nominal value of two Pounds Sterling (GBP 2.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3. To accept subscription for the new four hundred fifty thousand (450,000) class A shares with a nominal value of two Pounds Sterling (GBP 2.-) each, by NGT Luxembourg One Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 05284987, to accept payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to nine hundred thousand Pounds Sterling (GBP 900,000.-) by a contribution in cash, to allocate such new shares and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.
- 4. To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.



- (ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by them are shown on an attendance list which, signed ne varietur by the shareholders or their proxies, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the proxyholder, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iv) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.
- (v) The shareholders present or represented declared that they considered themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders and that they have been duly informed on the agenda before this meeting.
 - (vi) Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of nine hundred thousand Pounds Sterling (GBP 900,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thirty million six hundred twenty-six thousand nine hundred and thirty eight Pounds Sterling (GBP 130,626,938.-) to an amount of one hundred thirty-one million five hundred twenty-six thousand nine hundred and thirty eight Pounds Sterling (GBP 131,526,938.-) by the creation of four hundred fifty thousand (450,000) class A shares with a nominal value of two Pounds Sterling (GBP 2.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue four hundred fifty thousand (450,000) class A shares with a nominal value of two Pounds Sterling (GBP 2.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appeared NGT Luxembourg One Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 05284987 (the "Subscriber"),

represented by Me Senay GUREL, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 th December 2009, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber prenamed, for the new four hundred fifty thousand (450,000) class A shares, and to make payment in full of the subscription price of such new shares amounting totally to nine hundred thousand Pounds Sterling (GBP 900,000.-), by a contribution in cash.

The person appearing declared that the Company has at its disposal the amount of nine hundred thousand Pounds Sterling (GBP 900,000.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly recorded such proof.

Third resolution

Thereupon and after having duly acknowledged the waiver by the shareholders of the Company of any and all preemptive right of subscription, the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the Subscriber and to allot the new four hundred fifty thousand (450,000) class A shares to the Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at one hundred thirty-one million five hundred twenty-six thousand nine hundred and thirty eight Pounds Sterling (GBP 131,526,938.-) represented by sixty-five million seven hundred fifty thousand (65,750,000) class A shares and thirteen thousand four hundred sixty-nine (13,469) class B shares having a nominal value of two Pounds Sterling (GBP 2,-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand five hundred euro (2,500.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 12:15 p.m.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who knows English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.



The document having been read to persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NG Luxembourg S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 757 du 29 juillet 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, du 12 février 2008 publié au Mémorial C n° 768 du 29 mars 2008, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109221 (la "Société").

L'assemblée a été ouverte à 12 heures sous la présidence de Madame Rebecca UNVERZAGT, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Jennifer FERRAND, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée a choisit comme scrutateur Me Senay GUREL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de neuf cent mille Livres Sterling (GBP 900.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent trente millions six cent vingt-six mille neuf cent trente-huit Livres Sterling (GBP 130.626.938,-) à cent trente et un millions cinq cent vingt-six mille neuf cent trente-huit Livres Sterling (GBP 131.526.938,-) par la création de quatre cent cinquante mille (450.000) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux Livres Sterling (GBP 2,-) chacune.
- 2. Émission de quatre cent cinquante mille (450.000) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux Livres Sterling (GBP 2,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.
- 3. Acceptation de la souscription des quatre cent cinquante mille (450.000) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux Livres Sterling (GBP 2,-) chacune, par NGT Luxembourg One Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 05284987, acceptation du payement intégral du prix de souscription de ces nouvelles actions d'un montant total de neuf cent mille Livres Sterling (GBP 900.000,-) par un apport en numéraire, attribution de ces nouvelles actions et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.
- 4. Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions mentionnées ci-dessus.
- (ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iv) Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- (v) Les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment convoqués à cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - (vi) L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de neuf cent mille Livres Sterling (GBP 900.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent trente millions six cent vingt-six mille neuf cent trente-huit Livres Sterling (GBP 130.626.938,-) à cent trente et un millions cinq cent vingt-six mille neuf cent trente-huit Livres Sterling (GBP 131.526.938,-) par la création de quatre cent cinquante mille (450.000) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux Livres Sterling (GBP 2,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre quatre cent cinquante mille (450.000) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux Livres Sterling (GBP 2,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.



Souscription - Libération

Ensuite a comparu NGT Luxembourg One Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 05284987 (le "Souscripteur"),

représentée par Me Senay GUREL, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2009 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur aux quatre cent cinquante mille (450.000) nouvelles actions de catégorie A et libérer intégralement, la valeur nominale de ces nouvelles actions d'un montant total de neuf cent mille Livres Sterling (GBP 900.000,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré que la Société dispose d'un montant de neuf cent mille Livres Sterling (GBP 900,000,-), la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant, lequel constate expressément cette preuve.

Troisième résolution

Ensuite et après avoir dûment constaté la renonciation par tous les actionnaires existants de la Société à leurs droits préférentiels de souscription, l'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et la libération par le Souscripteur et d'attribuer les quatre cent cinquante mille (450,000) nouvelles actions de catégorie A au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel suivant cette modification aura la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à cent trente et un millions cinq cent vingt-six mille neuf cent trente-huit Livres Sterling (GBP 131,526,938,-) divisé en soixante-cinq millions sept cent cinquante mille (65.750.000) actions de catégorie A et treize mille quatre cent soixante-neuf (13.469) actions de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de deux Livres Sterling (GBP 2,-)".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est estimé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 12 heures 15.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. UNVERZAGT, J. FERRAND, S. GUREL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56551. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010026318/185.

(100022531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Atlantica Yacht Insurance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 102.982.

Le Bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010026000/13.

(100022083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.



Bipaj Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 148.488.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société CREDIT SUISSE TRUST LIMITED, ayant son siège social au Level 15, West Plaza, Cnr Albert & Fanshare Streets, Auckland, Nouvelle-Zélande, en sa qualité de trustee du trust dénommé THE JAPIB TRUST,

ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Auckland, le 29 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société anonyme "BIPAJ INVESTISSEMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 148488, fut constituée par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 ^{er} octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2084 du 22 octobre 2009;
- la société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;
- la comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "BIPAJ INVESTISSE-MENTS S.A.";
- par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "BIPAJ INVESTIS-SEMENTS S.A." avec effet immédiat;
- la comparante en sa qualité de liquidateur de la société "BIPAJ INVESTISSEMENTS S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;
- l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;
- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;
- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "BIPAJ INVESTISSEMENTS S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: S. SABELLA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/413. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010026332/51.

(100022843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.



Ares Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 102.958.

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARIA

La société régie par les lois Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qualifié" comme "private limited company with share capital" "ARES SOLUTION LIMITED", établie et ayant son siège social à W1U 7GB Londres, 64, Baker Street, inscrite au Companies House de Cardiff sous le numéro 04987228,

ici représentée en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à la société anonyme "FIDUCIAIRE EUROLUX", établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

laquelle est ici représentée par Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'une procuration déposée au rang des minutes de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanyen.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ARES SOLUTION S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102958, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1196 du 23 novembre 2004.
- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société (l'"Associée Unique") et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 17 décembre 2009, Madame Laura PICHOT, administratrice de sociétés, née à Valognes (France), le 6 décembre 1972, demeurant à F-781110 Le Vésinet, 46 bis, route de Croissy, a cédé ses cent (100) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à l'actuelle Associée Unique.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et l'Associée Unique, agissant également en sa fonction de gérante, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cessions.

Elle a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogée à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte des cessions de parts sociales prémentionnées, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'Associée Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LUX - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2010. Relation GRE/2010/127. Reçu soixante quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



Junglinster, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010026328/55.

(100022558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. International Holdings and Investments S.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.467.

L'an deux mille dix, le sept janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding"INTERNATIONAL HOLDINGS AND INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 15467, constituée par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 novembre 1977, acte publié au Mémorial C numéro 5 de 1978, et dont les statuts ont été modifiées pour la dernière fois par-devant le notaire instrumentant, en date du 12 novembre 2007, acte publié au Mémorial C numéro 10 du 4 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nils BERGEN maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte qui désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de la dénomination "INTERNATIONAL HOLDINGS AND INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial" et modification subséquente des articles 1 ^{er} , 4 et 17 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

- " **Art. 1** er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "INTERNATIONAL HOLDINGS AND INVEST-MENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")".
- " Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:
- a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
 - d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".



- " Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."
- Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend la résolution suivante à l'unanimité:

L'assemblée générale décide de modifier, avec effet immédiat, le statut fiscal de la société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

A cet effet, l'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et la dénomination "INTERNATIONAL HOLDINGS AND INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial" et de modifier en conséquence les articles 1 ^{er} , 4 et 17 des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

- " **Art. 1** er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "INTERNATIONAL HOLDINGS AND INVEST-MENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".
- " Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:
- a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
 - d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".

" Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à neuf cent soixante-quinze Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BERGEN - LE RET - LENTZ - J. SECKLER



Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2010. Relation GRE/2010/224. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010026330/111.

(100022502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Fatsoula Imo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.230.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

1.- Mr Anastasios George DAVID, businessman, residing at 9 Fragoklissias, Marousi, Athens, Greece

here represented by Mrs Danielle SCHROEDER, company director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

- 2.- Mrs Nicola George DAVID, private employee, residing at 10-12 Karkavitsa Street Palaio Psychico, Athens, Greece, here represented by Mrs Danielle SCHROEDER, previously named, by virtue of a proxy given under private seal.
 - 3.- Mr Haralambos George DAVID, businessman, residing at 9 Fragoklissias, Marousi, Athens, Greece,

here represented by Mrs Danielle SCHROEDER previously named, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Title I. - Name, Registered Office, Purpose, Duration

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company "société à responsabilité limitée" governed by the present Articles and by the relevant laws.

The name of the Company is "FATSOULA IMO S.à r.l.".

Art. 2. The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the manager (s).

The registered office may be transferred to any other place within the Grand- Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders in an extraordinary general meeting.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the manager(s) until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

Art. 3. The purposes of the company are the purchase, the construction and management of real estates and as well as the taking of participating interests in whatsoever form, in other companies, the management, control and development of such participating interests either in Luxembourg or abroad.

The company may borrow on or without mortgage, it may grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, rights, shares and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

In general, the company may carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.



Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR), represented by ONE HUNDRED (100) shares without par value.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. The Shares are freely transferable among the shareholders.

The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-shareholder. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the shareholders.

- **Art. 7.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders or the single shareholder.
- **Art. 8.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Title III. - Management and Supervision

Art. 9. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager; and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 10. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - Shareholders' decisions and Shareholders' meetings

Art. 11. The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by the shareholders representing 3/4 of the shares.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the law.

Title V. - Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves

Art. 12. The corporate year corresponds to the calendar year.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy.

Art. 13. Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of the legal reserve. Such allocation shall cease to be compulsory



when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

Title VI. - Winding up and Liquidation

- **Art. 14.** In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.
 - Art. 15. The net proceeds of liquidation, after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

Title VII. - General Dispositions

- Art. 16. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Particular dispositions

The first corporate year shall begin on the date of constitution of the Company and shall expire on the 31 st of December 2010.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, the shares have been subscribed by

1.- Mr Anastasios George DAVID, prenamed ninety-eight shares

2.- Mrs Nicola George DAVID, prenamed one share

3.-Mr Haralambos George DAVID, prenamed one share

TOTAL: one hundred shares

100 shares

The subscribers have entirely paid up their shares in cash so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12.500.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to one thousand three hundred euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolution:

- 1.- The following have been appointed managers for an indefinite period:
- a) Mr Antoine HIENTGEN, economist, with professional address at 21, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg,
- b) Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address at 21, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg,
 - c) Mr Antonio RAFFA, lawyer, with professional address at 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
 - 2.- The Company shall have its registered office at 21, boulevard de la Petrusse L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:



- 1- Monsieur Anastasios George DAVID, homme d'affaires, résidant au 9 Fragoklissias, Marousi, Athènes, Grèce,
- ici représenté par Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 2- Madame Nicola George DAVID, employée privée, résidant au 10-12 Karkavitsa Street, Palaio Psychico, Athènes, Grèce,

ici représentée par Madame Danielle SCHROEDER, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3- Monsieur Haralambos George DAVID, homme d'affaires résidant au 9 Fragoklissias, Marousi, Athènes, Grèce,

ici représentée par Madame Danielle SCHROEDER, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I er . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts ainsi que par les lois y relatives.

La dénomination de la société est "FATSOULA IMO S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du/des gérant(s).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gérance d'immeubles ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés ayant un tel but ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci au Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut emprunter, hypothéquer et elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre, des droits, actions ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 4. La société est établie pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR). Il est représenté par CENT (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes formes requises pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité d'au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé. Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.



Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (s'il y a lieu).

Titre III. - Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est gérée au moins par un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou, en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique. Les gérants peuvent être révoqués ou remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) par la loi ou les statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique; en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Le conseil de gérance peut, de temps en temps, sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la société.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 10. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Décisions des associés et Assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la loi.

Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes aux termes de la loi.

Le bilan, compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés. Les associés peuvent en prendre connaissance au siège social et en obtenir copie.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.
- **Art. 15.** Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Titre VII. - Dispositions générales

- **Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions particulières

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2010.



Souscription et Libération

Les souscripteurs ont entièrement libéré leurs parts par un versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Ont été nommé gérants pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, demeurant professionnellement au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- b) Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement au 21, boulevard de la Pétrusse, L- 2320 Luxembourg
 - c) Monsieur Antonio RAFFA, avocat, demeurant professionnellement au 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg
 - 2.- Le siège social de la société est établi au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 février 2010. Relation: EAC/2010/1410. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010026347/292.

(100022796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

L'Arcobaleno, Société Anonyme.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 128.240.

L'an deux mille dix, le neuf février.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "L'ARCOBALENO" avec siège social à L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1449 du 13 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 128240.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Graziano FRANCESCHINI, gérant, né le 25 avril 1959 à Joeuf (F) demeurant à F-57190 Florange, 37, rue Pepin le Bre.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marco FRANCESCHINI, chef de chantier, né le 12 juin 1957 à Mondolfo (I) demeurant à F-57100 Thionville, 64A, rue de Verdun.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte de la liste de présence que les TROIS CENT DIX (310) actions d'valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-), représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider



valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui, aux formalités de l'enregistrement.
 - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Décision de transférer le siège de la société de L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo à L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.
 - 2.- Modification afférente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts de la société.
 - 3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo à L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg." Les autres alinéas de l'article 1 ^{er} restent inchangés. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: G.Franceschini, J.Schmit, M.Franceschini, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2010. Relation: EAC/2010/1649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010026360/52.

(100022651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Contact Peintures S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 123.070.

L'an deux mille dix, le neuf février.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme "L'ARCOBALENO", établie et ayant son siège social à L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1449 du 13 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 128240,

ici représentée par:

- Monsieur Graziano FRANCESCHINI, gérant, né le 25 avril 1959 à Joeuf (F) demeurant à F-57190 Florange, 37, rue Pepin le Bref,
- Monsieur Marco FRANCESCHINI, chef de chantier, né le 12 juin 1957 à Mondolfo (I) demeurant à F-57100 Thionville, 64A, rue de Verdun,

agissant tous les deux en qualité d'administrateurs de ladite société, avec pouvoir de l'engager valablement par leur signature conjointe suivant les dispositions de l'article 5 des statuts.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée "CONTACT PEINTURES S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo,



société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 254 du 27 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 123070.

Les statuts ont été modifiées aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1441 du 13 juillet 2007.

Les statuts ont été modifiées aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2365 du 19 octobre 2007.

Ensuite les comparants, agissant en leur dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo à L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg.".

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: G. Franceschini, M. Franceschini, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2010. Relation: EAC/2010/1647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010026355/49.

(100022642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Cameron (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 90.441.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December,

There appeared:

CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, a private limited liability company having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90 440;

duly represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston on December 21, 2009.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, is the sole partner of Cameron (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90 441 and incorporated by a deed of the undersigned notary on December 17, 2002, published in Mémorial C number 115 on February 5, 2003 ("the Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended last by deed of the undersigned notary on December 12, 2008, published in the Memorial C number 370 on February 19, 2009.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of three million three hundred ninety-two thousand five hundred euro (EUR 3,392,500.-) to bring it from its present amount of ninety six million eight hundred



seventy five thousand and one hundred euros (EUR 96,875,100.-) to the amount of EUR 100,267,600.- by the creation and the issue of sixty-seven thousand eight hundred and fifty (67,850.-) new parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums thirty million five hundred thirty-two thousand three hundred fifty nine euros and eighty cents (EUR 30,532,359.80-);

- 2. Subscription for all the sixty-seven thousand eight hundred and fifty (67,850.) new Parts by CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, prenamed, and paying up of these parts three million three hundred ninety-two thousand five hundred euro (EUR 3,392,500.-) together with total issue premiums of thirty million five hundred thirty-two thousand three hundred fifty nine euros and eighty cents (EUR 30,532,359.80-) by a contribution in kind of all the currently issued 100 Class A shares of Petreco Canada Inc., a corporation existing under the laws of Canada having its registered office at 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, registered with the Canada Industry Register under number 408117-0 and all the 100 common shares of Cameron Flow Systems Ltd. a corporation existing under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, registered with the corporate access number 2010475735.
- 3. Amendment the first sentence of article 7 of the Company's bylaws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million three hundred ninety-two thousand five hundred euro (EUR 3,392,500.-) to bring it from its present amount of ninety six million eight hundred seventy five thousand and one hundred euros (EUR 96,875,100.-) to the amount of (EUR 100,267,600.-) by the creation and the issue of sixty-seven thousand eight hundred and fifty (67,850.-) new parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums thirty million five hundred thirty-two thousand three hundred fifty nine euros and eighty cents (EUR 30,532,359.80-).

Subscription

CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, prenamed, here represented by Cécile JAGER, by virtue of a proxy given on December 21, 2009, has declared to subscribe for all the sixty-seven thousand eight hundred and fifty (67,850.-) new parts, and to pay them for a total price of three million three hundred ninety-two thousand five hundred euro (EUR 3,392,500.-) together with total issue premiums of thirty million five hundred thirty-two thousand three hundred fifty nine euros and eighty cents (EUR 30,532,359.80-) by a contribution in kind of all the currently issued 100 Class A shares of Petreco Canada Inc., a corporation existing under the laws of Canada having its registered office at 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, registered with the Canada Industry Register under number 408117-0 and all the 100 common shares of Cameron Flow Systems Ltd. a corporation existing under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, registered with the corporate access number 2010475735.

The existence and the value of the shares contributed evaluated on generally accepted accountancy principles at USD 48,869,000 are documented to the notary, notably through a valuation statement issued by the managers of CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL based on an independent valuation report, a resolution of the board of managers of CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, dated December 21, 2009 and copy of the share certificates representing all the shares contributed to the Company.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first sentence of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First sentence. "The corporate capital of the company is set at one hundred million two hundred sixty-seven thousand six hundred euro (EUR 100,267,600.-) divided into two million five thousand three hundred fifty-two (2,005,352) parts having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each. (...) "

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand Euros (EUR 7,000).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.



Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu

Cameron Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 440.

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston le 21 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, Cameron Holding (Luxembourg) S.à r.l., est l'associé unique de Cameron (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 90 441 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 17 décembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du, 5 février 2003 numéro 115 ("la Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en dernier lieu en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du, 19 février 2009 numéro 370.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit: Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1. Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 3.392.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-seize millions huit cent soixante quinze mille cent Euros (EUR 96.875.100,-) à un montant de cent millions deux cent soixante sept mille six cents Euros (EUR 100.267.600,-) par émission de soixante-sept mille huit cent cinquante (67.850) nouvelles parts sociales ayant une valeur de cinquante Euros (Eur 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de trente millions cinq cent trente deux mille trois cent cinquante neuf Euros et quatre-vingt cents (EUR 30.532.359,80,-).
- 2. Souscription des soixante-sept mille huit cent cinquante (67.850) nouvelles parts sociales par Cameron Holding (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, et paiement de ces parts sociales pour un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 3.392.500,-) ensemble avec une prime d'émission de trente millions cinq cent trente deux mille trois cent cinquante neuf Euros et quatre-vingt cents (EUR 30.532.359,80,-) par apport en nature de toutes les 100 actions de Classe A actuellement émises par Petreco Canada Inc., une société existant et constituée selon les lois canadiennes ayant son siege social au 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, enregistrée auprès du Canada Industry Register sous le numéro 408117-0 et toutes les 100 actions ordinaries actuellement émises de Cameron Flow Systems Ltd. une société existant et constituée selon les lois de la Province d'Alberta au Canada, ayant son siege social au 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, enregistrée sous le corporate access numéro 2010475735.
 - 3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital. Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de trois millions trois cent quatrevingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 3.392.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-seize millions huit cent soixante quinze mille cent Euros (EUR 96.875.100,-) à un montant de cent millions deux cent soixante sept mille six cents Euros (EUR 100.267.600,-) par émission de soixante-sept mille huit cent cinquante (67.850) nouvelles parts sociales ayant une valeur de cinquante Euros (Eur 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de trente millions cinq cent trente deux mille trois cent cinquante neuf Euros et quatre-vingt cents (EUR 30.532.359,80,-).

Souscription

Cameron Holding (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, ici représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour en vertu d'une procuration délivrée à Houston le 21 décembre 2009, a déclaré souscrire toutes les soixante-sept mille huit cent cinquante (67.850) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 3.392.500,-) ensemble avec une prime d'émission de trente millions cinq cent trente deux mille trois cent cinquante neuf Euros et quatre-vingt cents (EUR 30.532.359,80,-) par apport en nature de toutes les 100



actions de Classe A actuellement émises par Petreco Canada Inc., une société existant et constituée selon les lois canadiennes ayant son siege social au 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, enregistrée auprès du Canada Industry Register sous le numéro 408117-0 et toutes les 100 actions ordinaires actuellement émises de Cameron Flow Systems Ltd. une société existant et constituée selon les lois de la Province d'Alberta au Canada, ayant son siège social au 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, enregistrée sous le corporate access numéro 2010475735.

La preuve de l'existence et la valeur des actions apportées évaluées suivant les principes comptables généralement acceptés à USD 48.869.000 est produite au notaire par notamment une attestation de valeur produite par les gérants de Cameron Holding (Luxembourg) S.à r.l., basée sur une évaluation indépendante, une résolution du conseil de gérance datée du 21 décembre 2009 ainsi qu'une copie des certificats d'actions représentant l'ensemble des actions apportées à la Société.

Second résolution

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Première phrase. "Le capital social de la société est fixé à cent millions deux cent soixante-sept mille six cents Euros (EUR 100.267.600,-) divisé en deux millions cinq mille trois cent cinquante-deux (2.005.352) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.(...)"

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen

- Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2009. LAC/2009/56981. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010026371/173.

(100022882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

FL Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 129.548.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Claus FROEKJAER-LORENDSEN, private employee, born in Esbjerg, Denmark on September 19 th , 1963 residing in L-8086 Bertrange, 34, Cité Am Wenkel (the Sole Shareholder),

hereby represented by Laurent FABBRI, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That the said appearing person is the sole shareholder of FL Investments, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), with registered office at L-8086 Bertrange, 34, Cité am Wenkel, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 129.548, incorporated by deed of the undersigned notary on June 14, 2007, published in the Mémorial C number 1735 on August 16, 2007.



All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million three hundred fifty thousand Euros (EUR 1,350,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million three hundred sixty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,362,500.-) by the issue of ten thousand eight hundred (10,800) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-), having the same rights and obligations as the existing corporate units, to be fully paid up.

Subscritpion and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to ten thousand eight hundred (10,800) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash.

All the corporate units so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one million three hundred fifty thousand Euros (EUR 1,350,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate of blockage.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contributions being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is fixed at one million three hundred sixty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,362,500.-) represented by ten thousand nine hundred (10,900) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each fully paid up. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred Euros (EUR 2,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document. The document having been read to the attorney in fact acting in his hereabove stated capacity, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Claus FROEKJAER-LORENDSEN, employé privé, né à Esbjerg (Danemark), le 19 septembre 1963, demeurant à L-8086 Bertrange, 34, Cité Am Wenkel (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Laurent FABBRI, employé, avec addresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est le seul et unique associé de la société FL Investments, une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8086 Bertrange, 34, Cité am Wenkel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.548, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 14 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1735 le 16 août 2007.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée -générale extraordinaire et a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million trois cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.362.500,-) par émission de dix mille huit cents (10.800) nouvelles parts



sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer intégralement.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les dix mille huit cents (10.800) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus et les libérer entièrement par paiement en espèces.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme d'un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné moyennant un certificat de blocage bancaire.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisé, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 6. Le capital est fixé à la somme d'un million trois cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.362.500,-) représentée par dix mille neuf cents (10.900) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et chacune entièrement libérée. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Laurent Fabbri, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2009. LAC / 2009 / 56993. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010026373/100.

(100022746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Tavola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 10-12, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 38.868.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of January.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

COMIGEL SAS, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 57070 SAINT JULIEN LES METZ, Impasse du Ruisseau de la Tannerie, Résidence le Ruisseau, France, registered with the Register of Commerce and Companies of METZ under number TI 492 535 679, n° de gestion 2006 B 1107, (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Gérard SCHANK, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 January 2010.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of TAVOLA S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 10-12, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 38.868, incorporated pursuant to a notarial deed dated 17 December 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 June 1992, number 253 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, of 19 October 2007, published in the Memorial C, Recueil des sociétés et associations, dated 14 December 2007, number 2911.

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be validly convened and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Agenda

- 1 To extend and to amend the object of the Company.
- 2 To amend article 2 of the articles of incorporation, in order to reflect the extension of the object of the Company.
- 3 To add a fourth paragraph to article 1 of the articles of incorporation of the Company.
- 4 To add a second paragraph to article 5 of the articles of incorporation of the Company.
- 5 To add a second sentence to paragraph 1 of article 7 of the articles of incorporation of the Company.
- 6 To amend article 10 of the articles of incorporation of the Company.
- 7 Miscellaneous

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to extend and to amend the object of the Company by adding the following activities to its corporate business:

"Furthermore the company may supply services including advice, help and assistance to companies, firms and/or entities which hold a participation in the company, or in which the company holds a participation, or to third parties in the field of financial management, staff management, trading, data processing and strategic choices".

Second resolution

Following the previous resolution, the sole shareholder resolved to insert a new paragraph between the fifth and sixth paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said article will from now on read as follows:

" Art. 2. The object of the company is to carry on the business of manufacturers and traders of all kinds of food.

The company may hold participations, in any form whatever, in Luxembourg or foreign companies, and perform all other forms of investment, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as manage, control and develop such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interest in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its object and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

Furthermore the company may supply services including advice, help and assistance to companies, firms and/or entities which hold a participation in the company, or in which the company holds a participation, or to third parties in the field of financial management, staff management, trading, data processing and strategic choices.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Third resolution

The sole shareholder resolved to add a fourth paragraph to article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the situation that the corporation may be composed of one single shareholder.

As a consequence thereof, the sole shareholder resolved to amend paragraph 4 of article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 1. (fourth paragraph). The corporation may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders."

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to add a second paragraph to article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the situation that the corporation may be composed by one single shareholder who carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders. Said paragraph will from now on read as follows:

"Art. 5. (second paragraph). The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders."

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to add a second sentence to paragraph 1 of article 7 of the articles of incorporation of the Company regarding the management of the Company. Said paragraph will from now on read as follows:



"Art. 7. (first paragraph). The corporation shall be managed by a board of directors, composed of three members at least who need not be shareholders themselves of corporation. If and as long as the corporation has only one shareholder, the board of directors may comprise one member only.

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company regarding the representation of the Company. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 10.** The corporation will be bound by the joint signatures of two directors or of the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

If and as long as the board of directors of the corporation comprises one member only, the corporation will be bound by the individual signature of the sole director."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1.500.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said persons signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

COMIGEL SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à 57070 SAINT JULIEN LES METZ, Impasse du Ruisseau de la Tannerie, Résidence le Ruisseau, France et enregistrée sous le numéro TI 492 535 679, n° de gestion 2006 B 1107, au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ, (l'"Associé"),

représentée par Maître Gérard SCHANK, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 4 janvier 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique de la société TAVOLA S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 10-12, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.868, constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 juin 1992, numéro 253 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 14 décembre 2007, numéro 2911.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Elargissement et modification de l'objet social de la Société.
- 2 Modification de l'article 2 des statuts de manière à refléter l'élargissement de l'objet social de la Société.
- 3 Ajout d'un quatrième paragraphe à l'article 1 er des statuts de la Société.
- 4 Ajout d'un second paragraphe à l'article 5 des statuts de la Société.
- 5 Ajout d'une seconde phrase au paragraphe 1 er de l'article 7 des statuts de la Société.
- 6 Modification de l'article 10 des statuts de la Société.
- 7 Divers.

et a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'élargir et de modifier l'objet social de la Société qui aura à l'avenir également pour objet:

"En outre, la société peut fournir des prestations notamment sous forme de conseils, d'assistance et de services en faveur d'entreprises, entités et/ou sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou de sociétés, entreprises et/



ou entités détenant une participation dans son propre capital, voire en faveur de tierces personnes notamment en matière de gestion financière, de gestion du personnel, d'orientation et de choix stratégiques, de commerce et d'informatique."

Deuxième résolution

Suite à cette résolution, l'associé unique décide d'adapter les statuts de la Société et d'insérer un nouveau paragraphe entre le cinquième et le sixième paragraphe de l'article 2- pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. L'objet de la société est d'exercer toute activité en tant que fabricants et négociants de tous produits alimentaires.

La société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et faire toutes autres formes de placement, acquérir par l'achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que transférer par vente, échange ou de tout autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi qu'administrer, contrôler et mettre en valeur de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg ou à l'étranger et leur prêter tous concours que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêts et émettre des obligations et créances.

La société peut réaliser toutes autres opérations mobilières, financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et tenir des locaux commerciaux ouverts au public. Elle pourra faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente l'exploitation et la gestion d'immeubles.

En outre, la société peut fournir des prestations notamment sous forme de conseils, d'assistance et de services en faveur d'entreprises, entités et/ou sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou de sociétés, entreprises et/ou entités détenant une participation dans son propre capital, voire en faveur de tierces personnes notamment en matière de gestion financière, de gestion du personnel, d'orientation et de choix stratégiques, de commerce et d'informatique.

La société peut en général prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile à l'accomplissement de son objet."

Troisième résolution

L'associé unique décide d'adapter les statuts de la Société et d'ajouter un quatrième alinéa à l'article 1 ^{er} des statuts, afin de refléter la situation dans laquelle la Société ne compte qu'un seul actionnaire, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1** er . (quatrième alinéa). "La société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires."

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide encore d'adapter les statuts de la Société et d'ajouter un deuxième alinéa à l'article 5.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. (deuxième alinéa). L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires."

Cinquième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide encore d'adapter les statuts de la Société et d'ajouter une deuxième phrase à l'alinéa 1 ^{er} de l'article 7,- des statuts concernant le conseil d'administration dont la teneur est la suivante:

" Art. 7. (premier alinéa). La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Si et aussi longtemps que la société ne comptera qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration pourra être composé d'un seul membre."

Sixième résolution

L'associé unique décide en outre de modifier l'article 10 des statuts de la Société concernant la représentation de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Si et aussi longtemps que le conseil d'administration de la société ne comptera qu'un seul membre, la société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).



Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G. Schank, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 1 er février 2010. Relation: RED/2010/133. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 9 février 2010.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2010026374/193.

(100022699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Medical Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 27.491.

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "MEDICAL INVEST S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 27491, constituée suivant acte notarié en date du 29 janvier 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 128 du 16 mai 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu lors de la conversion du capital en euro en date du 2 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 555 du 10 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, demeurant profession-nellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Réduction du capital social à concurrence de CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT VINGT EUROS ET QUATORZE CENTS (154.920,14 EUR) pour le ramener de son montant actuel de CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT EUROS ET QUATORZE CENTS (185.920,14 EUR) à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société.
 - 2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT VINGT EUROS ET QUATORZE CENTS (154.920,14 EUR) pour le ramener de son montant actuel de CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT EUROS ET QUATORZE CENTS (185.920,14 EUR) à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-EUR) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. "Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, ML.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

 $Enregistr\'{e}\ \grave{a}\ Esch-sur-Alzette\ A.C., le\ 06\ janvier\ 2010.\ Relation:\ EAC/2010/210.\ Reçu\ soixante-quinze\ Euros\ (75.-EUR).$

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010026386/65.

(100022859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Salon Bigoudie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 34.139.

L'an deux mil dix, le dix-huit janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "SALON BIGOU-DIE", ayant son siège social à L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 462 du 12 décembre 1990, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1111 du 5 décembre 2001.

L'assemblée se compose des associés à savoir:

- Madame Yvette Schuster, née à Differdange, le 14 février 1957, maître-coiffeuse, demeurant à L-3961 Ehlange/Mess, 2, rue Langenbetten,
- Monsieur Giuseppe Colucci, né à Luxembourg, le 21 avril 1969, coiffeur, demeurant à L-8077 Bertrange, 65, rue de Luxembourg,
- Monsieur Gabriel Fischbach, né à Esch/Alzette, le 14 octobre 1951 maître-coiffeur, demeurant à L-3961 Ehlange/ Mess, 2, rue Langenbetten.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions suivantes:

Première résolution Cessions de parts sociales

1. Madame Yvette Schuster, prénommée, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Monsieur Giuseppe Colucci, prénommé, 128 (cent vingt-huit) parts sociales de la société SALON BIGOUDIE, pour le prix de EUR 3.000.-EUR (trois mille euros).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont la cédante accorde bonne et valable quittance.

2. Madame Yvette Schuster, prénommée, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Mademoiselle Paula Pereira, née à Ettelbruck, le 6 octobre 1974, maître-coiffeuse, demeurant à L-4394



Pontpierre, 14, rue de l'Ecole, cent soixante-six (166) parts sociales de la société SALON BIGOUDIE, pour le prix de EUR 4.000.- EUR (quatre mille euros).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont la cédante accorde bonne et valable quittance.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier en conséquence l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit centimes) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1/500 chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Ces parts sociales sont attribuées comme suit:

- Madame Yvette Schuster, maître-coiffeuse, demeurant à demeurant à L-3961 Ehlange/Mess,

2, rue Langenbetten, cent quarante-quatre parts sociales	144
- Monsieur Giuseppe Colucci, coiffeur, demeurant à L-8077 Bertrange, 65, rue de Luxembourg,	
cent soixante-six parts sociales	166
- Monsieur Gabriel Fischbach, maître-coiffeur, demeurant à L-3961 Ehlange/Mess, 2, rue Langenbetten,	
vingt-quatre parts sociales	24
- Mademoiselle Paula Pereira, maître-coiffeuse, demeurant à L-4394 Pontpierre, 14, rue de l'Ecole,	
cent soixante-six parts sociales	166
TOTAL: cinq cents parts sociales	500"

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de la gérante actuelle, Madame Yvette Schuster et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Giuseppe Colucci, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Le gérant de la société, Monsieur Giuseppe Colucci, prénommé, a accepté au nom et pour compte de la société les cessions de parts sociales et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. Schuster, G. Colucci, G. Fischbach, P. Pereira, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3611. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010026388/66.

(100022964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

World Color S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 66.070.

L'an deux mille dix, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société WORLD COLOR S.A. (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, R.C.S. Luxembourg numéro B66070, constituée sous la dénomination QUEBECOR PRINTING S.A., suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 815, du 7 novembre 1998, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 1962, du 8 octobre 2009.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges HELMINGER, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Maître Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.



L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Selim SOUISSI, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I. Que conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de 173.312.658,-USD (cent soixante-treize millions trois cent douze mille six cent cinquante-huit US dollars) représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie A et 2.372.646 (deux millions trois cent soixante-douze mille six cent quarante six) actions de catégorie B d'une valeur nominale de 73,- USD (soixante-treize US dollars) chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.
 - II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:
- 1. Première augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 1.417.403 pour le porter de son montant actuel de USD 173.312.658 à un montant de USD 174.730.061 par incorporation au capital de la réserve relative à l'impôt sur la fortune d'un montant de USD 1.417.403.
- 2. Deuxième augmentation du capital social de le Société à concurrence d'un montant de USD 10.239.653,86 pour le porter de USD 174.730.061 à un montant de USD 184.969.714,86 par un apport en numéraire d'un montant de USD 10.239.653,86.
- 3. Augmentation de la valeur nominale des actions de catégories A et B existantes consécutive à la première et à la deuxième augmentation du capital social de la Société, d'un montant total de USD 11.657.056,86 afin de porter la valeur de chacune des actions de catégorie A et B existante de USD 73 à USD 77,91 chacune.
- 4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:
- " **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à USD 184.969.714,86 (cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent soixante-neuf mille sept cent quatorze US dollars et quatre-vingt-six cents) représenté par 1.500 (mille cinq cents actions ordinaires de la catégorie A et 2.372.646 (deux millions trois cent soixante douze mille six cent quarante-six) actions rachetables de la catégorie B, toute d'une valeur nominale de USD 77,91 (soixante dix sept US dollars et quatre-vingt-onze cents)."

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivante:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 1.417.403,- (un million quatre cent dix sept mille quatre cent trois US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 173.312.658,- (cent soixante-treize millions trois cent douze mille six cent cinquante-huit US dollars), à un montant de USD 174.730.061 (cent soixante-quatorze millions sept cent trente mille soixante et un US dollars), par incorporation au capital de la réserve relative à l'impôt sur la fortune d'un montant de USD 1.417.403,- (un million quatre cent dix sept mille quatre cent trois US dollars).

Il est justifié au notaire instrumentant de l'existence de la réserve relative à l'impôt sur la fortune pour un montant de USD 1.417.403 (un million quatre cent dix-sept mille quatre cent trois US dollars) par un bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé par l'assemblée générale qui s'est tenue le 30 septembre 2009 dont une copie restera annexée aux présentes et d'une déclaration des administrateurs de la Société confirmant que la réserve relative à l'impôt sur la fortune est toujours disponible pour être incorporée au capital social.

Lesquelles pièces, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées à la présente minute avec laquelle elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter une seconde fois le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 10.239.653,86 (dix millions deux cent trente-neuf mille six cent cinquante-trois US dollars et quatre-vingt-six cents) pour le porter de son montant de USD 174.730.061 (cent soixante-quatorze millions sept cent trente mille soixante et un US dollars) à un montant de USD 184.969.714,86 (cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent soixante-neuf mille sept cent quatorze US dollars et quatre-vingt-six cents) par apport en numéraire de USD 10.239.653,86 (dix millions deux cent trente-neuf mille six-cent cinquante trois US dollars et quatre-vingt-six cents).

Il résulte d'une attestation bancaire que le montant de USD 10.239.653,86 (dix millions deux cent trente-neuf mille six-cent cinquante-trois US dollars et quatre-vingt-six cents) a été mis par les actionnaires à la libre disposition de la Société comme cela a été démontré au notaire soussigné.



Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide consécutivement aux deux augmentations de capital réalisées pour un montant total de USD 11.657.056,86 (onze millions six cent cinquante-sept mille cinquante-six US dollars et quatre-vingt-six cents) de procéder à l'augmentation de la valeur nominale à hauteur de USD 4,91 (quatre US dollars et quatre-vingt-onze cents) de chacune des 1.500 (mille cinq cents) actions ordinaires de catégorie A et de chacune des 2.372.646 (deux millions trois cent soixante douze mille six cent quarante-six) actions rachetables de catégories B afin de porter leur valeur nominale de USD 73 (soixante-treize US dollars) à USD 77,91 (soixante-dix-sept US dollars et quatre-vingt-onze cents) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 ^{er} , des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital social et lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à USD 184.969.714,86 (cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent soixante-neuf mille sept cent quatorze US dollars et quatre-vingt-six cents) représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions ordinaires de la catégorie A et 2.372.646 (deux millions trois cent soixante douze mille six cent quarante-six) actions rachetables de la catégorie B, toute d'une valeur nominale de USD 77,91 (soixante dix-sept US dollars et quatre-vingt-onze cents)."

Déclarations, Frais, Évaluation

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la Société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de quatre mille trois cents euros.

Le montant total des deux augmentations de capital est évalué à EUR 8.123.384,57.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Dont acte.

Après lecture aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: HELMINGER - BELLAMINE - SOUISSI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 janvier 2010. Relation GRE/2010/249. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010026390/103.

(100022852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Virgo Crest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.361.

In the year two thousand and nine,

on the thirtieth day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "VIRGO CREST HOLDING S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 80361), a "société anonyme", established and having its registered office at 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated formerly under the name "Mamer Holding S.A." pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 29 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 719 of 04 September 2001 (the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary, signed on 05 July 2001, published in the Mémorial number 58 on 11 January 2002.

The meeting is declared open by Mrs Doriane ROSSIGNOL, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair (the "Chairman").

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Ludovic FAURE, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frédéric PAGET, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:



Agenda

- 1.- To reduce the Company's corporate capital by an amount of TWENTY-TWO MILLION ONE HUNDRED AND FIFTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED ISLANDIC KRONA (22'159'600.- ISK) so as to decrease it from its present amount of THIRTY-TWO MILLION ONE HUNDRED AND FIFTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED ICELANDIC KRONA (ISK 32'159'600.-) to an amount of TEN MILLION ICELANDIC KRONA (10'000'000.- ISK) through way of cancellation of two hundred twenty-one thousand five hundred and ninety-six (221'506) shares, having each a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) and by reimbursement in cash to the current shareholders of the Company of the full amount of TWENTY-TWO MILLION ONE HUNDRED AND FIFTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED ISLANDIC KRONA (22'159'600.- ISK).
- 2.- To set the amount of the Company's corporate capital at TEN MILLION ICELANDIC KRONA (10'000'000.- ISK) divided into one hundred thousand (100'000) shares having each a par value of HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK).
 - 3.- To amend article FIVE (5) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above capital reduction.
 - 4.- To confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the above capital reduction.
 - 5.- Miscellaneous.
- II.- The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.
- III.- It appears from said attendance-list that out of the three hundred twenty-one thousand five hundred and ninety-six (321'596) shares with a par value ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. Thus the meeting is so validly constituted and may properly decide on its agenda known to all the shareholders present or represented.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions.

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVED to reduce the Company's corporate capital by an amount of TWENTY-TWO MILLION ONE HUNDRED AND FIFTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED ISLANDIC KRONA (22'159'600.- ISK) so as to decrease it from its current amount of THIRTY-TWO MILLION ONE HUNDRED AND FIFTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED ICELANDIC KRONA (ISK 32'159'600.-) to an amount of TEN MILLION ICELANDIC KRONA (10'000'000.- ISK) through way of cancellation of two hundred twenty-one thousand five hundred and ninety-six (221'506) shares, having each a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) and by reimbursement in cash to the current shareholders of the full amount of TWENTY-TWO MILLION ONE HUNDRED AND FIFTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED ISLANDIC KRONA (22'159'600.- ISK) in the same proportions as their current shareholding in the Company.

Said reimbursment to the same shareholders of the total decreased amount shall be made in accordance with the provisions set forth by article 69 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVED to set the amount of the Company's corporate capital, after the prestated capital decrease at TEN MILLION ICELANDIC KRONA (10'000'000.- ISK) divided into one hundred thousand (100'000) shares having each a par value of HUNDRED ICELANDIC KRONA(100.- ISK).

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVED to amend article FIVE (5), of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

Art. 5. "The subscribed share capital ist set at TEN MILLION ICELANDIC KRONA (10'000'000.- ISK) divided into one hundred thousand (100'000) shares having each a par value of HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.-ISK).

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.".

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVED to confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the above capital reduction.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then closed the meeting.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergencies between the two versions, the English version will prevail.



The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "VIRGO CREST HOLDING S.A." (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 80361), une société anonyme, ayant son siège social au 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée originairement sous la dénomination de "Mamer Holding S.A." suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 719 du 04 septembre 2001 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 juillet 2001, publié au Mémoria numéro 58 du 11 janvier 2002.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Doriane ROSSIGNOL, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le "Président).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Ludovic FAURE, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Frédéric PAGET, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Réduire le capital social de la Société d'un montant de VINGT-DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENTS COURONNES ISLANDAISES (22'159'600.- ISK) afin de le réduire de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENTS COURONNES ISLANDAISES (32'159'600.- ISK) à un montant de DIX MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (10'000'000.-ISK) moyennant annulation de deux cent vingt et un mille cinq cent six (221'506) actions, ayant chacune une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100.-ISK) et par remboursement en numéraire aux actionnaires existants de la Société de l'intégralité de la somme de VINGT-DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENTS COURONNES ISLANDAISES (22'159'600.- ISK).
- 2.- Fixer le montant du capital social de la Société à DIX MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (10'000'000.- ISK) divisé en cent mille (100'000) actions, ayant chacune une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100.- ISK.
 - 3.- Modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-dessus.
 - 4.- Conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution de la réduction de capital.
 - 5.- Divers
- II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Il résulte de cette liste de présence que sur les trois cent vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-seize (321'596) actions d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100.- ISK) chacune et représentant l'entièreté du capital social émis, toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de réduire le capital social de la Société d'un montant de VINGT-DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENTS COURONNES ISLANDAISES (22'159'600.- ISK) afin de le ramener de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENTS COURONNES ISLANDAISES (32'159'600.- ISK) à un montant de DIX MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (10'000'000.- ISK) moyennant annulation de deux cent vingt et un mille cinq cent six (221'506) actions, ayant chacune une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100.- ISK) et par remboursement en numéraire aux actionnaires existants de la Société de l'intégralité de la somme de VINGT-DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENTS COURONNES ISLANDAISES (22'159'600.- ISK) et ceci au prorata de leur participation actuelle dans le capital de la Société.



Le prédit remboursement aux mêmes actionnaires de la Société de l'intégralité du montant réduit sera fait en application des dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de fixer le montant du capital social de la Société à DIX MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (10'000'000.- ISK) divisé en cent mille (100'000) actions, ayant chacune une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100.-ISK).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. "Le capital social de la Société est fixé à DIX MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (10'000'000.- ISK) divisé en cent mille (100'000) actions actions d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100.- ISK) chacune

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de donner tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour mettre en œuvre la réduction de capital ci-dessus mentionnée.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, L. FAURE, F. PAGET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 janvier 2010. Relation: EAC/2010/170. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010026391/164.

(100022662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

GSS III Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.696.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010026001/10.

(100022146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Eysackers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.835.

Les comptes annuels au 22.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025997/10.

(100021823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.



Waïstuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5518 Remich, 19, rue de la Corniche.

R.C.S. Luxembourg B 92.035.

Les comptes annuels au 23.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN 259 ROUTE D'ESCH L-1471 LUXEMBOURG Signature

Référence de publication: 2010025993/13.

(100021754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Palais de l'Enfant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 56A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 26.537.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l. 259 ROUTE D'ESCH L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010025992/13.

(100021753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Oeko-Bureau, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3714 Rumelange, 3, rue de la Bruyère.

R.C.S. Luxembourg B 24.988.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN 259 ROUTE D'ESCH L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010025991/13.

(100021752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Nippon Capital TMK Investments S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.527.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.991.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg and Delaware on 22 December 2009,



which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited company (société à responsabilité limitée) denominated "Nippon Capital TMK Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.991, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated under the name of LSF Tokyo Star Investments S.àr.l. pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 13 January 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 244 of 6 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, dated 17 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2596 of 14 November 2007.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

- 1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,342,000 (one million three hundred forty-two thousand euro) by an amount of EUR 185,500 (one hundred eighty-five thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,527,500 (one million five hundred twenty-seven thousand five hundred euro) by the issuance of 1,484 (one thousand four hundred eighty-four) new ordinary shares, with a par value of EUR 125 each, and;
 - 2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,342,000 (one million three hundred forty-two thousand euro) represented by 10,736 (ten thousand seven hundred thirty-six) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 185,500 (one hundred eighty-five thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,527,500 (one million five hundred twenty-seven thousand five hundred euro) represented by 12,220 (twelve thousand two hundred twenty) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by the issuance of 1,484 (one thousand four hundred eighty-four) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR 200 (two hundred euro).

All the 1,484 (one thousand four hundred eighty-four) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 185,700 (one hundred eighty-five thousand seven hundred euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 12,220 (twelve thousand two hundred twenty) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,527,500 (one million five hundred twenty-seven thousand five hundred euro) represented by 12,220 (twelve thousand two hundred twenty) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euros) each."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Lone Star Capital Investments S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 91.796 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par M. Philippe Detournay (l'Associée Unique),

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 décembre 2009,



ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Nippon Capital TMK Investments S.à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.991, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée sous le nom de LSF Tokyo Star Investments S.àr.l. par un acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 13 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 244 du 6 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, en date du 17 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2596 du 14 novembre 2007.

L'Associée Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.342.000 (un million trois cent quarante-deux mille euros) par un montant de EUR 185.500 (cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.527.500 (un million cinq cent vingt-sept mille cinq cents euros) par voie d'émission de 1.484 (mille quatre cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, et;
 - 2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 1.342.000 (un million trois cent quarante-deux mille euros) par un montant de EUR 185.500 (cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros) représenté par 10.736 (dix mille sept cent trente-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 1.527.500 (un million cinq cent vingt-sept mille cinq cents euros) représenté par 12.220 (douze mille deux cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par l'émission de 1.484 (mille quatre cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission de EUR 200 (deux cents euros).

Toutes les 1.484 (mille quatre cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associée Unique, de sorte que la somme de EUR 185.700 (cent quatre-vingt-cinq mille sept cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associée Unique détient la totalité des 12.220 (douze mille deux cent vingt) parts sociales de la Société.

Troisième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.527.500 (un million cinq cent vingt-sept mille cinq cents euros) représenté par 12.220 (douze mille deux cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025141/120.

(100021632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.



Katrann Private SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 151.157.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143,

représentée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 29 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1 er . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de KATRANN PRIVATE SA SPF.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

- **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
- **Art. 3.** Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) divisé en DEUX CENTS (200) actions de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de MILLE EUROS (EUR 1000,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.



De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
 - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.
- Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 1 ^{er} vendredi du mois de novembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.



Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2010.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

VALON S.A	200 actions
Total:	200 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.600,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130 et ayant comme représentant permanent et Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean BODONI, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143 et ayant comme représentant permanent, Monsieur Guy KETTMANN, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086, et ayant comme représentant permanent, Monsieur Guy BAUMANN, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.
 - 3. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
 - 4. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. ROYEMANS - H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatre février de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010025148/168.

(100020961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Obelix S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.984.

La Fiduciaire ROMAIN ZIMMER dénonce avec effet immédiat le siège social de la Société Anonyme OBELIX S.A.

Les administrateurs en fonction, à savoir Monsieur Francesco OLIVIERI, Monsieur Simon TORTELL et Madame Kristen SIMAT démissionnent avec effet immédiat.

La société INTERNATIONAL MANAGING COMPANY INC. démissionne avec effet immédiat en tant que commissaire de la même société.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Romain ZIMMER.

Référence de publication: 2010024880/12.

(100019696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Axelline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.181.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur David IACHETTA, développeur site web, né à Oupeye (Belgique), le 10 avril 1979, demeurant à B-4682 Heure le Romain, rue de Baronhaie, 65.

Lequel comparant, présent ou représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée, AXELLINE S.à r.l., qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les prestations de conception, de développement, de mise en oeuvre et de maintenance de site Web, ainsi que toutes prestations de services dans le domaine de l'informatique, de la télématique et du commerce électronique.

Elle donnera aussi des formations se rattachant directement à son objet social.

Elle fournira et assurera tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.



- Art. 4. La société prend la dénomination de "AXELLINE S.à r.l.", société à responsabilité limitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites comme suit:

I. Monsieur David IACHETTA prénommé, cent vingt-cinq parts	125
TOTAL: cent vingt-cing parts sociales.	125

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un virement bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- **Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.



Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, sont évalués à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur David IACHETTA, développeur site web, né à Oupeye (Belgique), le 10 avril 1979, demeurant à B-4682 Heure le Romain, rue de Baronhaie, 65.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. IACHETTA, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3612. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010025157/108.

(100021425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Mylles Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.294.

Extrait des décisions des associés datées du 25 Janvier 2010

- 1. Les sociétés anonymes T.C.G. Gestion S.A. et LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ont démissionné de leur mandat de gérant B.
- 2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une période illimitée.
- 3. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une période illimitée.
- 4. Le siège social a été transféré de L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 04/02/2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mylles Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024820/23.

(100019289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 13.076.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.



Ont comparu:

- 1° l'associée commanditée: la société à responsabilité limitée GENERAL TECHNIC S.à r.l., avec siège social à L-2130 Luxembourg, 37, boulevard Charles Marx, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 12.694, ici représentée par son gérant unique Monsieur Marc-François DAUBENFELD, juriste, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature;
 - 2° les associés commanditaires:
- a) Monsieur Roger GREIVELDINGER, ingénieur-technicien, né à Luxembourg, le 18 novembre 1931, demeurant à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, ici représenté par Monsieur Marc-François DAUBENFELD, nommé sous 2° f), en vertu d'une procuration sous seing privé;
- b) Madame Danielle PIETERS, indépendante, née à Mol (Belgique), le 14 mai 1947, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 3, rue de Remich;
- c) Monsieur Frédéric EICH, instituteur, né à Luxembourg, le 8 février 1975, demeurant à L-5552 Remich, 25, route de Mondorf;
- d) Madame Marguerite CLEES, avocat honoraire, née à Luxembourg, le 11 février 1947, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue J. Oster, ici représentée par Monsieur Marc-François DAUBENFELD, nommé sous 2° f), en vertu d'une procuration sous seing privé;
- e) Madame Patricia DAUBENFELD, sans état particulier, née à Luxembourg, le 21 avril 1976, demeurant à 2124 Calle de Castelar, FL-32566 Navarre (Etats-Unis d'Amérique), ici représentée par Monsieur Marc-François DAUBENFELD, nommé sous 2° f), en vertu d'une procuration sous seing privé;
- f) Monsieur Marc-François DAUBENFELD, juriste, né à Luxembourg, le 19 mars 1978, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue J. Oster;
- 3° Monsieur Tom KIEFFER, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 30 novembre 1974, demeurant à Uespelter Wee L-5740 Filsdorf.

Les trois procurations citées ci-avant, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Préalablement aux présentes, il est exposé ce qui suit:

I. 1.- Monsieur Godefroi Jean dit Fred EICH, licencié en sciences commerciales et financières, né à Speicher (Allemagne), le 22 septembre 1941, époux de Madame Danielle PIETERS, prénommée sous 2° c), ayant demeuré en dernier lieu à L-5405 Bech-Kleinmacher, 3, rue de Remich, est décédé "testat" dans la Ville de Luxembourg, le 12 janvier 2008.

Monsieur Godefroi Jean dit Fred EICH, prénommé, était associé commanditaire pour mille six cent quatre-vingt (1.680) parts dans la société "GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie, société en commandite simple avec siège social à L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 13.076, constituée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe GLAESENER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 16 juin 1975, publié au Mémorial C numéro 184 du 2 octobre 1975, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, le 3 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 443 du 9 septembre 1996.

- 2.- Les comparants, seuls et uniques associés de la prédite société GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie, déclarent que les mille six cent quatre-vingt (1.680) parts ayant appartenu à feu Monsieur Godefroi Jean dit Fred EICH, prénommé, suite au décès de ce dernier, sont échues à son épouse, Madame Danielle PIETERS, prénommée sous 2° c), et son fils unique, Monsieur Frédéric EICH, prénommé sous 2° d), à parts égales suivant testament olographe daté du 9 février 1989 et le codicille daté du 24 mars 2006, déposés au rang des minutes de Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, le 14 mars 2008, enregistré à Grevenmacher, le 17 mars 2008, relation GRE/2008/1276.
- 3.- Conformément à l'article 7 des statuts, les comparants donnent expressément leur accord à cette cession de parts à cause de mort.
- II. 1.- Ensuite, Madame Danielle PIETERS, prénommée sous 2° c), et Monsieur Frédéric EICH, prénommé sous 2° d), déclarent céder leurs mille six cent quatre-vingt (1.680) parts sociales dans la société GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie, prénommée, à Monsieur Tom KIEFFER, prénommé sous 3° , lequel est ici présent et accepte, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.
 - 2.- Conformément à l'article 7 des statuts, les comparants donnent expressément leur accord à cette cession de parts.
- III. 1.- Monsieur Nicolas DAUBENFELD, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 29 mars 1946, époux de Madame Marguerite CLEES, prénommée sous 2° d), ayant demeuré en dernier lieu à L-8146 Bridel, 18, rue J. Oster, est décédé "ab intestat" aux Etats-Unis d'Amérique, le 15 décembre 2008.

Monsieur Nicolas DAUBENFELD, prénommé, associé commanditaire pour trois mille cent vingt (3.120) parts sociales dans la société prédécrite "GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie".

2.- Les comparants, seuls et uniques associés de la prédite société GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie déclarent que les trois mille cent vingt (3.120) parts sociales ayant appartenu à feu Monsieur Nicolas DAUBENFELD, prénommé, suite au décès de ce dernier, sont légalement échues à son épouse, Madame Marguerite CLEES, prénommée sous 2° d), et ses



deux enfants, Madame Patricia DAUBENFELD et Monsieur Marc-François DAUBENFELD, prénommés sous 2° e) et f), à parts égales.

Madame Marguerite CLEES, prénommée sous 2° d), et Madame Patricia DAUBENFELD, prénommée sous 2° e), déclarent céder leurs deux tiers indivis des trois mille cent vingt (3.120) parts sociales dans la société GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie, prénommée, à Monsieur Marc-François DAUBENFELD, prénommé sous 2° f), lequel est ici présent et accepte, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- 3.- Conformément à l'article 7 des statuts, les comparants donnent expressément leur accord à cette cession de parts à cause de mort et cession de droits indivis qui la suit.
- IV. 1.- Ensuite, Monsieur Roger GREIVELDINGER, prénommé sous 2° a), déclare céder mille cent vingt (1.120) parts sociales qu'il détient dans la société GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie, prénommée, à Monsieur Tom KIEFFER, prénommé sous 3°, lequel est ici présent et accepte, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.
 - 2.- Conformément à l'article 7 des statuts, les comparants donnent expressément leur accord à cette cession de parts.
- V. Suite aux cessions de parts prédécrites, les comparants sous 1° , 2° a) et f) et sous 3° , agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Deuxième résolution

Les associés décident d'adapter les statuts de la société suite à la modification de la dénomination de l'associée commanditée et de modifier le premier alinéa de l'article 1 er des statuts comme suit:

Art. 1 er . (**Premier alinéa**). "Il existe une société en commandite simple, dont la société à responsabilité limitée 'GENERAL TECHNIC S.à r.l.' est l'associé commandité, les trois autres associés en étant les associés commanditaires."

Troisième résolution

Monsieur Marc-François DAUBENFELD, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société GENERAL TECHNIC S.à r.l., qui elle agit en sa qualité d'associée commanditée de la société GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie, prénommée, déclare accepter les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Quatrième résolution

Les associés constatent la conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros, de sorte qu'après cette conversion le capital souscrit de la Société s'élève à cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros quatre-vingt-deux cents (EUR 198.314,82).

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de mille six cent quatre-vingt-cinq euros dix-huit cents (EUR 1.685,18) pour le porter de son montant actuel converti de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros quatre-vingt-deux cents (EUR 198.314,82) à un montant total de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), par un versement en espèces et sans émission d'actions nouvelles mais en augmentant leur valeur nominale.

La somme de mille six cent quatre-vingt-cinq euros dix-huit cents (EUR 1.685,18) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes les associés décident de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), il est divisé en huit mille (8.000) parts de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les huit mille (8.000) parts sont réparties comme suit:

- GENERAL TECHNIC S.à r.l. quatre-vingt parts	80 parts
- Monsieur Marc-François DAUBENFELD trois mille cent vingt parts	3.120 parts
- Monsieur Roger GREIVELDINGER deux mille parts	2.000 parts
- Monsieur Tom KIEFFER deux mille huit cents parts	2.800 parts
Total: huit mille parts	8.000 parts"

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Roger Greiveldinger, Danielle Pieters, Frédéric Eich, Marguerite Clees, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2009. LAC / 2009 / 55572. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010024999/130.

(100019836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

MSREF VI Cobra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.462.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010026004/10.

(100022151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Pro Casa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 124, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 72.569.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 28 janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame Carole BESCH le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme

- PRO CASA sàrl avec siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 124, route de Luxembourg Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme Anne DEVIN-KESSLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010025891/17.

(100021884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

World Art Net Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaohui Zhang.

Référence de publication: 2010026009/10.

(100022352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck